

<https://47.snuipp.fr/Integration-dans-la-Classe-Exceptionnelle-2024>



Intégration dans la Classe Exceptionnelle 2024

- Paritarisme - Intégration dans la Classe exceptionnelle -

Date de mise en ligne : mardi 16 juillet 2024

Dernière mise à jour : 16 juillet 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Nous avons pris connaissance de la liste des collègues promu-es publiée au [COEE n°6135 du 12/07/24](#)

Pour les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle, voir les détails de la procédure dans l'article : [La Classe exceptionnelle : comment ça marche ?](#).

Les statistiques des promu-es

- 217 promouvables
- 66 accès à la classe exceptionnelle contre 49 en 2023 :
 - 55 femmes ;
 - 11 hommes.

L'échelon de reclassement

L'échelon de reclassement dans le grade de la classe exceptionnelle dépend de l'échelon d'origine et parfois de sa date de détention.

- **Depuis le 3e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans :
Reclassement au 1er échelon de la classe exceptionnelle (Indice 700) ;
Traitement indiciaire brut : 3 445,95 €.
 - Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans :
Reclassement au 2e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 740) ;
Traitement indiciaire brut : 3 642,86 €.
- **Depuis le 4e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans :
Reclassement au 2e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 740) ;
Traitement indiciaire brut : 3 642,86 €.
 - Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans :
Reclassement au 3e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 780) ;
Traitement indiciaire brut : 3 839,77 €.
- **Depuis le 5e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans et 6 mois :
Reclassement au 3e échelon de la classe exceptionnelle (indice 780) ;
Traitement indiciaire brut : 3 839,77 €.
 - Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans et 6 mois :
Reclassement au 4e échelon de la classe exceptionnelle (indice 835) ;
Traitement indiciaire brut : 4 110,52 €.
- **Depuis le 6e ou le 7e échelon de la hors classe :**

Reclassement au 4e échelon de la classe exceptionnelle (indice 835) ;

Traitement indiciaire brut : 4 110,52 €.

Les collègues promu-es

Le [COEE n°6138 du 16/07/24](#) informe que deux collègues listées ci-dessous (nous ne savons pas lesquelles) maintiennent leur départ à la retraite.

En conséquence, deux autres collègues intègrent la classe exceptionnelle :

CAMPAN Sandrine et DARMAGNAC Anne.

NOM	Prénom	NOM	Prénom
ALIS	ANTOINE	HILT	VALERIE
ALIS	KARINE	JORET	ISABELLE
ANDREGNETTE	NADINE	LECLERC	BERTRAND
ANDRIEUX	VINCENT	LEROU	MICHELE
ARBLADE	ISABELLE	MALIFARGES	BERTRAND
AREIL	NATHALIE	MARQUET DI GIUSTO	CHRISTINE
ARGIRAKIS	DELPHINE	MATEOS	VALERIE
ARRIEUX	PASCALE	MERCIER	CARINE
ASPERTI	ISABELLE	MILHET	SANDRINE
BAGNARA	CECILE	MONCLAIN	SOPHIE
BAUMLIN-RIEUCROS	CHRISTELLE	MORIGNY	OLIVIER
BOEGLIN	RÉMY	MULLER	SANDRINE
BORDES	SANDRINE	MUR-YVON	SANDRINE
BOURRIBON	EMMANUELLE	ODEN	NELLY
BRUZAILLES	MARIE	PAGE	CAROLLE
CANIZARES	ESTELLE	PAULET	ISABELLE
CASALI	CAROLINE	PENNET	ANNE-SOPHIE
CAVERO	MARYSE	PERAUD	EMMANUELLE
CHAILLOT	JEAN-LUC	PIERRE-MALIFARGES	MARYLINE
COLLIE	FABIENNE	PREHAUT	FLORENCE
COURTOIS	VANESSA	PUJOL	SYLVIE

Intégration dans la Classe Exceptionnelle 2024

CREMOUX	SOPHIE	SAMANIEGO	CATHERINE
DABOS	CHRISTOPHE	SICOT	LAURENT
DARRIEUX	JOCELYNE	SIKORA	CELINE
DEYRES	CHRISTOPHE	SORBES-GARDERE	CORINNE
DUBREUIL	CATHERINE	SORET	CATHERINE
DUPONT	SYLVIE	TABEROT	LAURENCE
DUPOUY	PASCALE	THUILLIER	SANDRINE
FILIPOZZI	MYRIAM	TOLSAU	DIDIER
GAUDIN	VALERIE	TRACZ	PERRINE
GAZEAU BALDI	LAURENCE	VALANTIN	ANOUK
GUERRAR	SANDRINE	VOINIER	DOMINIQUE
HENRIOT	CLAUDE	VUKADIN	NATHALIE